



DLR lance un nouvel outil de lutte contre les vols de matériels

La Fédération DLR annonce le lancement d'un document d'aide au dépôt de plainte élaboré en collaboration avec les forces de l'ordre. Ce document vise à aider les entreprises à structurer leurs dépôts de plainte de manière conforme, afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre les vols de matériels, un fléau grandissant qui impacte sévèrement le secteur.

Un outil clé dans la prévention des vols de matériels

La lutte contre les vols de matériels représente un défi crucial pour la profession. C'est pourquoi il est impératif d'avoir un processus clair pour signaler chaque vol. Le document d'aide élaboré par la Fédération DLR et le Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) est donc un outil essentiel. Il fournira des instructions précises sur la manière de déposer une plainte, en s'assurant que toutes les informations nécessaires soient collectées et transmises aux autorités compétentes.

L'objectif principal de ce document est de garantir que chaque déclaration de vol soit correctement enregistrée dans la base nationale FOVeS (Fichier des objets et véhicules signalés). Un dépôt de plainte bien renseigné permettra en effet aux forces de l'ordre de croiser les données, d'effectuer des contrôles plus ciblés et, en fin de compte, de mieux lutter contre la circulation illégale des matériels volés, y compris à l'échelle européenne.

Pourquoi ce document d'aide est-il essentiel ?

Un dépôt de plainte structuré et conforme est crucial pour plusieurs raisons :

- **Efficacité dans le traitement des plaintes** : un document complet facilite le travail des forces de l'ordre, leur permettant de réagir rapidement et de manière ciblée.
- **Prévention des récidives** : avec des données mieux organisées dans le registre national, il sera possible d'identifier des tendances et d'engager des actions préventives pour dissuader les voleurs.
- **Renforcement de la coopération européenne** : la lutte contre les vols de matériels ne s'arrête pas aux frontières. Un bon partage d'informations à l'intérieur de l'Union européenne, voire au-delà, aidera à retrouver plus efficacement les matériels volés.

Le fruit d'une collaboration fructueuse

Cet outil n'est pas simplement un document, c'est le fruit d'un travail en synergie, depuis près de 2 ans, entre la fédération et les autorités compétentes, reflétant l'engagement des deux parties à lutter contre ce phénomène préoccupant. Dans un contexte économique déjà difficile, la sécurité et la protection des actifs des entreprises doit être une priorité.

[Accéder au document d'aide](#)

Ce document, structuré et accessible, s'inscrit dans les initiatives menées par la fédération pour contrer les vols de matériels, reflétant son engagement à offrir des solutions pratiques et efficaces aux entreprises de la profession. Qu'elles soient adhérentes ou non à DLR, celles-ci sont invitées à utiliser ce document et intégrer ces recommandations de manière systématique dans leurs procédures de dépôt de plaintes. Elles contribueront ainsi efficacement à cette lutte qui doit être l'affaire de tous.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACiM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

CONTACT PRESSE

Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr